

5 G : quelles orientations pour la Région ?

A V I S



16 juin 2020

Rapporteure
Nicole PELOUZET

Assistée de Thierry ARLANDIS

Avis adopté à la majorité par 46 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

dans le cadre d'une saisine

Etude conduite par les commissions « Enseignement supérieur Recherche, Innovation » et « Aménagement et Développement des Territoires, du Massif foncier, Habitat et Logement »

Sommaire

1. Diagnostic et Problématique.....	5
2. Les enjeux.....	7
2. 1. Un enjeu territorial et économique.....	7
2. 2. Un enjeu social et sanitaire.....	8
2. 3. Un enjeu environnemental et énergétique.....	9
2. 4. Un enjeu de cybersécurité	9
3. Les leviers d'action de la Région.....	10
4. Les propositions du CESER.....	10
Conclusion.....	12
Glossaire.....	14
Remerciements.....	15
Explications de vote.....	17

1. Diagnostic et Problématique

Un préalable s'impose.

Malgré d'importants efforts conduits depuis 2010, avec le déploiement de très nombreux points hauts, la couverture générale du territoire régional, toutes technologies confondues reste insatisfaisante.

En matière de couverture 2G, l'Autorité de Régulations des Communications électroniques et des Postes (ARCEP) nuance les déclarations des opérateurs qui assurent que 100 % de la population régionale bénéficie de cette technologie, alors que seulement 59 % du territoire en a l'accès. Même constat pour la 3G, dont les statistiques de couverture de la population estimées à plus de 98 % doivent être relativisées. De plus toutes ces données sont aussi contredites par l'écart ressenti entre la réalité du terrain et les données cartographiques construites à partir des données des opérateurs transmises à l'ARCEP. Les opérateurs considèrent en effet que leurs zones d'intervention sont couvertes alors qu'en réalité elles le sont très mal. C'est ainsi que l'on constate l'existence de « zones grises » qui sont très pénalisantes pour les utilisateurs

Enfin, s'agissant du déploiement du réseau 4G, celui-ci accuse un sérieux retard notamment dans les zones peu denses. Il ne concerne que les deux tiers du territoire régional, malgré la mise en place de dispositifs ou de plans visant l'accélération du déploiement dans ces zones notamment les Réseaux d'Initiative publique (RIP) 2004, les Appels à Manifestation d'Engagement locaux (AMEL) 2017, et le NEW DEAL Mobile (NDM) depuis 2018 (prévoyant la généralisation de la 4G).

Toutefois, force est de constater que tous ces déploiements se font dans une hétérogénéité des réseaux câblés (réseaux cuivrés et réseaux fibrés) et des réseaux mobiles (2G, 3G, 4G et 5G) en termes de couverture, d'obsolescence technologiques et de vétusté génératrices de difficultés

Ce constat accentue une situation de fragilité sociale et économique d'une partie de la population ; Tous ces points sont ressortis de manière flagrante en raison de la crise sanitaire actuelle qui a engendré une multiplication du recours au télétravail et ainsi qu'à diverses utilisations numériques (école à la maison entre autres) inaccessibles pour certains de nos concitoyens tant pour des raisons d'infrastructures que par manque de formation à ces technologies (illectronisme).

L'arrivée du nouveau réseau 5 G reste toutefois prometteuse d'innovations dans de nombreux domaines y compris la culture. Bien maîtrisée elle peut constituer un facteur de développement et d'innovation conséquent pour notre Région. L'architecture de ce réseau évoluera sur plusieurs années et sera susceptible d'entraîner à partir de 2025 une rupture technologique avec un ciblage prioritaire sur les zones industrielles. Une cohabitation avec la 4G, marquée par des prolongements d'usage avec apports de capacités supplémentaires est donc prévue. Le déploiement de la 5G est en effet intimement lié à la couverture 4G et au raccordement des antennes de ce dernier réseau à de la fibre optique. Ses fréquences comprises entre 3.5 et 3.8 GHz, correspondent plutôt à une 4G+ et devraient permettre selon les opérateurs d'éviter la saturation du réseau 4G (à l'instar de ce qui a été fait avec la 3G+ pour la 3G).

Pour la Région qui n'est pas pilote dans le déploiement, ce nouvel outil devrait constituer une opportunité pour offrir aux acteurs socio-économiques un service THD sur l'ensemble du territoire régional, comme à l'ensemble de la population d'ici 2025. La véritable 5G sera développée ultérieurement dans un nouveau domaine de fréquences millimétriques de 26 GHz et pourra alors faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Pour autant, le déploiement de la 5G relève notamment de la responsabilité des opérateurs en lien avec l'ARCEP. En bref, dans les zones à forte densité, ce sont principalement ces derniers qui ont la main.

Depuis 2012, les collectivités peuvent en revanche initier le développement de réseaux THD à destination de tous, ouverts aux grands opérateurs, appelés RIP. Elles ont la possibilité d'accélérer ce déploiement en lançant des AMEL qui ont permis une meilleure prise en compte par les opérateurs des besoins des territoires les plus éloignés pour leur permettre d'accéder à la 4G¹.

Depuis 2018, au titre du NDM, ce sont les collectivités réunies dans une « Equipe Projet Local » qui font remonter au Ministère les priorités de déploiement devant être développées dans une période de 24 mois.

La Région peut agir dans les endroits où la fibre est déployée au travers des contrats RIP : Au titre du programme New Deal, elle participe au choix de hiérarchisation des déploiements qui ne concernent à ce jour que les deux tiers du territoire.² C'est dans le cadre des obligations fixées par la Région aux opérateurs en matière de déploiement et de l'articulation avec ce programme que cette dernière pourra aussi faire respecter ses ambitions³.

La Société civile s'interroge toutefois et pointe une série de problèmes. Au-delà des délais indiqués par l'ARCEP et les opérateurs, le rythme des déploiements n'est pas en rapport avec l'objectif de couverture de l'ensemble du territoire Régional en 4G à l'horizon 2025. Cela aux dires de plusieurs élus, notamment ceux des territoires alpins. Ceux-ci évaluent, en effet, à plus de 30 ans le temps nécessaire pour une bonne couverture des zones blanches et grises de leurs départements. Le partage d'infrastructures entre les 4 opérateurs, autorisé par l'ARCEP, permettrait d'accélérer le rythme de couverture de ces zones.

Par ailleurs, la lenteur du déploiement est aussi liée selon les dires des personnes auditionnées à deux phénomènes majeurs :

- Volume insuffisant de sites retenus dans le cadre du NDM car limité et plafonné par le SGAR ;
- Insuffisance de pylônes fibrés (il en faudrait 4 fois plus).

Enfin, le programme NDM ne répond pas non plus aux problèmes de couverture des zones grises négligés par les opérateurs dans les territoires ruraux.

¹ Etat des lieux de la couverture réseau 4G en PACA (Annexe jointe)

² SCANT pp 13-15

³ Op. cit. Cf. Délibération n°19-605 16 octobre 2019

Par ailleurs, ces territoires subissent également de la part des opérateurs un désengagement flagrant par absence d'entretien du réseau cuivré, ce qui a pour conséquence de placer les usagers dans une situation d'exclusion filaire comme numérique.

Concernant l'impact environnemental, s'il est admis que la 5G pourra offrir une meilleure efficacité énergétique que la 4G⁴, à usages constants, en revanche, quid de l'amélioration de l'efficacité énergétique si l'utilisation augmente de manière exponentielle ? L'impact carbone de la téléphonie mobile est selon certains désastreux et rivalise maintenant avec les autres grands pollueurs (Voiture, avions, etc.)

Par ailleurs d'importantes questions restent en suspens liées à la multiplication des antennes et des fréquences.

2. Les enjeux

Les enjeux sont de plusieurs ordres : ils concernent autant l'économie que l'aménagement du territoire, le social que le sanitaire, l'environnement que l'énergie sans omettre la Cybersécurité :

2. 1. Un enjeu territorial et économique

La Région doit veiller à ce que la 5G n'accentue pas la fracture territoriale en privilégiant notamment les métropoles au détriment des zones rurales : certaines de ces zones en effet ne bénéficient toujours pas d'une couverture réseau satisfaisante. De fait, les règles de déploiement en cours favorisent l'initiative privée dans les zones très denses où les opérateurs financent et déploient leur propre réseau.

Par ailleurs, l'impact de la 5G sur les filières économiques et d'innovations régionales constitue un enjeu capital, en particulier sur la production et l'exploitation des services associés (rôle des pôles de recherche dont 3IA, et des filières économiques régionales des services numériques). La Région travaille d'ailleurs avec les territoires pour essayer d'identifier avec la 5G un certain nombre d'enjeux liés au « smart territoire » : mobilité, transport... Il s'agit de voir comment la 5G peut être utilisée au bénéfice de ces territoires.

La Région est particulièrement soucieuse des enjeux économiques de la 5G. Dans ce domaine, elle dispose d'une vraie capacité d'action vis-à-vis des écosystèmes d'innovation, et des entreprises. Au-delà de la demande relative au déploiement de la 4G, l'idée est aussi d'accompagner les entreprises à l'utilisation de la 5G, pour des questions de compétitivité. Ce soutien répond aussi à l'ambition de faire de la région un territoire où sont imaginés et créés des services pouvant utiliser la 5G à des coûts maîtrisés dans le cadre d'une concertation avec l'Etat.⁵

⁴ Cf. ARCEP note n° 5 sur les « réseaux du futur » et l'empreinte carbone du numérique, p 6

⁵ Cf. Les Echos lundi 25 novembre 2019 rubrique High-tech & Media

Cette ambition est d'autant plus confortée que la crise du COVID-19 posera la question de la relocalisation des activités industrielles pour lesquelles la 5G pourra apporter une réelle plus-value. La Région a un rôle important à jouer pour attirer ces nouveaux investissements.

Le lien entre le déploiement de la 5G et les répercussions sur l'emploi ne peut être écarté car l'automatisation, que pourrait permettre la 5G, risque d'avoir des impacts négatifs en matière d'emploi.

Une telle innovation devrait cependant avoir à contrario un impact positif sur la création d'emploi de cadres dans notre région auprès des entreprises du secteur des télécommunications et de l'informatique.

2. 2. Un enjeu social et sanitaire

Pour la Région, veiller à ce que la 5G n'affaiblisse pas la cohésion sociale constitue un enjeu majeur : en effet, la 5G ne doit pas accélérer un phénomène d'exclusion d'une partie de la population, soit parce qu'elle n'aura pas les moyens de s'équiper et/ou que les fonctionnements de cette technologie ne seront pas maîtrisés. L'investissement par la Région dans la 4G fixe permet d'améliorer l'accès à internet des zones les plus isolées, condition désormais indispensable à l'inclusion sociale de leurs habitants et au maintien d'activités économiques en leur sein, ainsi qu'au développement de la télémédecine, du télétravail ou encore de la formation à distance. Autre condition pour laquelle la Région doit redoubler d'attention concernant les impacts sociétaux de cette nouvelle technologie : la place de l'humain dans l'hyper connectivité de tout et tous et le fossé qui se creuse entre ceux qui possèdent et maîtrisent la technologie et ceux qui en sont coupés totalement ou partiellement.

S'agissant de l'aspect sanitaire, des voix s'expriment contre le déploiement des fréquences comprises entre 3.4 et 3.8 GHz. Cela suscite de nombreuses inquiétudes et des débats entre les communautés scientifiques et technologiques.⁶ L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) saisie sur l'évaluation des risques pour la santé, liés au déploiement de la 5G et dont le rapport intermédiaire renvoie à une date ultérieure pour rendre ses conclusions, devrait davantage éclairer cette question. L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) quant à elle, fait état dans son rapport d'avril 2020, de mesures conduites sur plus de 40 sites 5G, dont les niveaux d'exposition restent inférieurs à la valeur limite réglementaire fixée à 61 V/m ⁷. Ces mesures convergent avec les résultats de nouvelles études réalisées par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP)⁸.

⁶ Cf. Stephen Kerckhove, Délégué Général d'Agir pour l'environnement) (arrêté publié au Journal officiel du 31 décembre 2019 lié au lancement de la procédure d'attribution de la bande comprise entre 3.4 et 3.8 GHz)

⁷ Rapport de mesures sur l'exposition aux ondes des expérimentations 5G et nouvel indicateur de mesure de l'exposition ANFR 10/04/20

⁸ The Guardian mars 2020 « 5G confirmed safe by radiation watchdog »(La 5G confirmée sans danger par l'autorité de surveillance de la radioprotection) « Le déploiement de la 5G est certifié sans danger d'après les nouvelles lignes directrices préconisées par l'ICNIRP, (Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants) un consortium de scientifiques évaluant notamment les risques posés par l'exposition aux radiations ».

Dans le même esprit, le recours engagé auprès du Conseil d'Etat contre la procédure de déploiement de la technologie 5G en France qui contreviendrait, selon l'association, à des réglementations protectrices de la santé, a été rejeté le 5 mars dernier⁹ au motif que « le caractère d'urgence n'est pas rempli (...) »

2. 3. Un enjeu environnemental et énergétique

La Région travaille enfin sur la maîtrise de l'empreinte environnementale et énergétique de la 5G. A l'avenir, les antennes seront directives, donc capables de se focaliser directement sur le téléphone portable afin d'envoyer, par exemple, une vidéo. Cette technique jugée plus efficace est présentée comme moins énergivore.

La mise en place de la 5G va générer un fort déploiement des équipements de réseau des opérateurs, de la production des terminaux grand public et des installations de stockages pouvant être maintenues à basse température. Cela risque de contribuer au déficit énergétique de la région (avec un éloignement des objectifs SRADDET de rendre la Région autonome sur le plan énergétique), à l'épuisement des ressources non renouvelables, à la pollution de l'eau et à la destruction des sols.

Il y aura donc des conséquences en matière d'environnement et de développement durable en raison de l'augmentation des usages, entraînant une sollicitation des données stockées dans les data center dans le monde, le déclenchement d'une obsolescence prématurée des équipements, de la démultiplication des antennes dont l'effet sera d'augmenter de 2 % l'impact énergétique des télécommunications en termes de consommation électrique du pays.¹⁰

2. 4. Un enjeu de cybersécurité

La vulnérabilité des données demeure un enjeu majeur. En effet, au fur et à mesure du déploiement des réseaux 5G, l'utilisation d'appareils IoT connectés s'accéléra et augmentera considérablement la vulnérabilité des réseaux face aux cyberattaques, risquant de mettre en jeu la garantie de la protection et de l'utilisation des données. Les appareils IoT¹¹ et leurs connexions aux réseaux constituent toujours un maillon faible de la sécurité.

La puissance qu'annonce la 5G pourrait être détournée par des pirates pour mener des attaques massives. La cybersécurité sera au cœur des préoccupations avec l'arrivée de la technologie 5G.

⁹ Cf ; Conseil d'Etat Décision du 5 mars 2020

¹⁰ Tribune publiée dans le Monde début janvier 2020 Jean-Marc Jancovici et Hugues Ferreboeuf, du think tank The ShiftProject

¹¹ Internet des objets

3. Les leviers d'action de la Région

Les enjeux cités ci-dessus, interpellent l'échelon régional au titre de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'innovation, d'environnement et d'énergie, formalisées par notamment le SRADDET qui intègre la SCANT. La Région peut faire entendre sa voix dans plusieurs types de structures et disposent par ailleurs, de plusieurs outils.

Les commissions

1. La Commission Régionale de Stratégie numérique (CRSN) coprésidée par le président de Région
2. Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Sud THD dispose de commissions territoriales

Les outils

- 1 Le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- 2 Le Plan climat une Cop d'avance
- 3 La stratégie Smart Région (2016)
- 4 La Stratégie commune d'aménagement numérique du territoire (SCANT). Ce document est prévu par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) (article L.1425-2). Les orientations qui y sont contenues ne sont toutefois pas prescriptives.
- 5 Les contrats d'initiative publics (RIP) pour le déploiement de la fibre

A ce propos, l'article L. 1425-1 du CGCT a élargi les compétences notamment des régions en leur permettant de mettre en place des RIP. Le plan France THD s'appuie sur cette compétence pour le déploiement des réseaux. Pour accélérer le processus, les collectivités ont la possibilité de compléter le financement par des fonds privés dans le cadre des AMEL

4. Les propositions du CESER

1. Prioriser, encourager, accélérer le processus de couverture 4G

- Parce que le déploiement de la 5G sur tout le territoire n'est pas un impératif immédiat, la Région doit se concentrer sur le haut débit généralisé et fiable en 4 G. Conforter fiabiliser faire vivre la carte des zones grises et blanches en 4G sans le faire au détriment de technologies plus anciennes (2G, réseau câblé cuivre).
- Déployer massivement en priorité la 4G sur tout le territoire : dans le cadre du Programme New Deal Mobile, la Région peut intercéder auprès du SGAR pour une meilleure prise en compte des priorités de déploiements signalées par les collectivités via les Equipes Projets Locaux.

- Installer plus de pylônes (Il en faudrait 4 fois plus dans le 05 selon certains élus des territoires Alpains) : la Région peut inciter les opérateurs à la mutualisation des pylônes/antennes pour accélérer le processus de couverture.
- Porter une coordination entre les administrations locales : départements, métropoles, communautés de communes dans l'établissement des SCOT, pour s'assurer que tous les territoires sont couverts par la conjonction des réseaux câblés (réseaux « cuivres », réseaux « fibre »), des réseaux mobiles (2G, 3G, 4G) et des infrastructures de télécommunication.
- Contrôler que cette couverture répond aux performances et aux exigences qualités attendues de la part d'une « Smart région ».

2. Lutter contre le phénomène de fracture territoriale

- Maintenir un rôle fédérateur auprès des départements au sein des instances où siège la Région.
- Garantir à terme la cohésion territoriale et lutter contre l'aggravation de la fracture numérique : la Région doit à tout prix garantir une égale couverture particulièrement en direction des zones blanches ou grises (en 2,3 ou 4G).
- Garantir un mode de déploiement de la 5G permettant aux territoires ruraux d'attirer des entreprises, de fixer des populations et de développer le tourisme.

3. Passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats

- Veiller à ce que l'image liée à la qualité de service vantée par les opérateurs soit conforme à la réalité sur le terrain : La Région peut intercéder auprès de l'ARCEP pour que celle-ci demande une obligation de résultats dans les autorisations de fréquences.

4. Lutter contre l'exclusion de la population

- Accompagner la population des zones sous-dotées en termes de couverture réseau à une meilleure appropriation des nouvelles technologies et/ou une aide à l'équipement de moyens technologiques (actions de formation).
- Coordonner des programmes d'éducation/assistance au numérique en direction des populations en risque de décrochage, alors que la technologie précédente n'est pas assimilée et/ou pas accessible tant pour des raisons d'infrastructures que par manque de formation à ces technologies (illettrisme)

5. Contribuer à diffuser une information fiable au grand public

- Prendre en compte toutes les mesures de fréquence dans le déploiement du réseau 5G, au gré de l'installation d'un grand nombre d'antennes et de l'avancée des recherches sur le déploiement de la 5G et tenir informée la population des risques encourus (se rapprocher des observatoires régionaux santé).

6. Evaluer les conséquences environnementales de l'installation de la 5G

- Conduire des évaluations régulières à l'échelle régionale au niveau sanitaire (déploiement des antennes), au niveau de la surconsommation énergétique et au niveau de l'augmentation du parc de la téléphonie mobile.
- Obtenir dans le cadre des comités de dialogue mis en place par l'ANFR sur les fréquences et leur nocivité éventuelle, un état sur l'existant, des résultats et des recommandations.

7. Encourager la Région à cibler ses objectifs de développement de la 5G

- Se centrer sur les zones où la 4G est d'ores et déjà en saturation, ainsi que sur les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'innovation dans lesquels elle est déjà engagée.

8. Initier des partenariats avec les acteurs économiques et consulaires

- S'appuyer sur les relais de proximité, pour permettre une intensification du déploiement et une montée en compétence des entreprises.
- Imaginer et créer des services (clusters innovants dans certains domaines d'activité où le très haut débit offre un fort potentiel de développement comme dans le secteur culturel par exemple) contribuant à bâtir un territoire intelligent et innovant.
- Utiliser les outils et services numériques pour améliorer le quotidien des usagers, citoyens et des territoires face aux grands enjeux de demain.

9. Imposer le partage des infrastructures par plusieurs opérateurs

- Jouer un rôle de coordinateur entre les différentes collectivités et les fédérer pour faire pression sur les opérateurs et aboutir à une véritable égalité territoriale.

Conclusion

Deux temps distincts structurent le déploiement de la 5G : celui d'une 4G augmentée avec des fréquences semblables à celles utilisées pour ce même réseau et celui de l'arrivée de la véritable 5G, associée à une bande de fréquences millimétriques de 26 GHz. L'avis porte surtout sur ce 1^{er} temps auquel la Région doit s'intéresser particulièrement. Dans ce contexte, elle doit œuvrer pour assurer une couverture fibrée de qualité du réseau 4G sur l'ensemble du territoire, comme il est écrit dans les « orientations » objet de la délibération de la Région sur la 5G, car le déploiement de la 5G en dépendra étroitement. Elle doit se centrer sur les zones où la 4G est d'ores et déjà en saturation, ainsi que sur les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'innovation dans lesquels elle est déjà engagée.

Elle doit conjuguer ses efforts avec les autres échelons territoriaux pour faire pression à la fois sur l'Etat et les opérateurs : dans le cadre de la procédure AMEL, la Région peut exercer une contrainte sur ces derniers en lien avec les départements pour mieux traiter les zones blanches et grises en encourageant l'installation de nouveaux pylônes fibrés et en favorisant le partage des technologies.

S'agissant des actions à conduire en direction de l'Etat, la Région peut intercéder auprès de l'ARCEP, pour que celle-ci fixe aux opérateurs non seulement des obligations de moyens mais aussi et surtout de résultats : les opérateurs considèrent souvent certaines zones rurales ou de montagne couvertes alors qu'elles ne le sont pas contrairement à ce que révèle la cartographie ARCEP.

La Région peut aussi intervenir auprès du SGAR dans le cadre du plan NEW DEAL mobile, pour un déplafonnement des sites proposés par les départements ruraux notamment et ainsi accélérer le déploiement de la fibre à l'instar de certaines autres Régions françaises plus actives sur le sujet.

La Région doit enfin veiller à ce qu'une nouvelle technologie, en l'occurrence la 5G, n'en chasse pas une plus ancienne et que dans un souci d'égalité territoriale et sociale, elle permette aux personnes âgées isolées (Cf. avis de la commission Solidarité sur les Nouvelles Technologies : Services à la Personne, un nouveau Cadre pour rompre l'isolement des Personnes âgées) mais aussi à toutes les personnes isolées habitant les territoires éloignés d'accéder à de la téléphonie fixe qui passe par un réseau cuivre entretenu.

Glossaire

- ARCEP : Autorité de Régulations des Communications électroniques et des Postes)
- RIP : Réseaux d'Initiative publique 2004,
Dans le cadre de l'article L. 1425-1 du CGCT, les collectivités jouent un rôle de facilitateur pour les opérateurs pouvant recenser et leur communiquer les points hauts déjà présents dans les zones de recherche et pouvant accueillir des antennes relais, suivre l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (etc.). Les RIP sont au cœur de l'aménagement numérique des territoires en THD, en complémentarité avec les déploiements réalisés sur les fonds propres de l'entreprise,
- AMEL : Appels à Manifestation d'Engagement locaux 2017, NE
- NDM : NEW DEAL Mobile
- ANSES : Agence national de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
- ANFR : Agence nationale des Fréquences
- CNIRP : Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants
- SCOT : Schéma de Cohérence territoriale

Remerciements

La rapporteure tient à exprimer ses remerciements aux personnes qui ont, par leur contribution, alimenté la réflexion et participé à l'élaboration de cet avis.

Marc BEYNET,

Président, Association des Maires Ruraux de France, AMRF,

Gino BONTEMPELLI,

Chef de Service SMART, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Fabien FINUCCI,

Délégué régional Marseille-Provence, Orange France,

Emmanuel MEULY,

Directeur des relations régionales, Bouygues Télécom,

Charles Henri MORIN,

Directeur Programme 5 G, Orange France,

Rafika REZGUI,

Directrice des Relations Extérieures, Bouygues Télécom,

Gérard TENOUX,

Vice-Président, Département des Hautes-Alpes.

Explications de vote

Intervention du 1^{er} Collège

Le 1^{er} Collège considère que l'avis expose de manière complète les problématiques et les enjeux du déploiement de la technologie 5G.

- Enjeu territorial, en veillant à ce que la 5G n'accroisse pas la fracture territoriale « numérique ».
- Enjeu économique, en évoquant les sources de progrès pour les entreprises, tout en considérant les conséquences possibles sur l'emploi (positives ou négatives).
- Enjeu social, en identifiant le besoin d'équipement et de formation de la population.
- Enjeu sanitaire, en pointant la nécessité d'une évaluation des risques relatifs à l'utilisation de la bande 3,4 à 3,8 Mhz, dont les niveaux d'exposition connus aujourd'hui sont à confirmer, mais surtout de la future bande 26 Mhz, dont les niveaux d'exposition aux ondes n'ont pas encore fait l'objet de mesures significatives.
- Enjeu environnemental et énergétique, en posant la question de savoir si la moindre consommation énergétique de cette nouvelle technologie ne sera pas contrebalancée par l'augmentation des usages.
- Enjeu de sûreté, en mettant en exergue la vulnérabilité de ces nouveaux réseaux face aux cyberattaques.

L'avis positionne bien, également, le rôle de la Région dans la politique de déploiement de la 5G.

Enfin les préconisations répondent, dans la plupart des cas, aux problématiques et aux enjeux exposés.

Le 1^{er} Collège souhaite cependant apporter, ou rappeler, les précisions suivantes :

- La couverture de l'ensemble du territoire par la 4G à l'horizon 2025 doit être une priorité, comme indiqué dans les orientations de l'action régionale pour le déploiement de la 5G, sans pour autant représenter un frein pour le développement de la 5G elle-même.
- Les zones à couvrir prioritairement par la 5G doivent être déterminées dans des lieux stratégiques, en fonction des besoins potentiels des utilisateurs concernés.
- Si les domaines de l'industrie et de la santé semblent devoir être les plus impactés par la 5G, il ne faut pas oublier ceux de l'éducation et de la formation, dont les besoins ont été révélés de manière concrète, lors de la récente crise sanitaire.

- *Les risques liés à la santé et à la sécurité devront être cernés, au plus près et au plus tôt, de manière à trouver les réponses appropriées et ne pas prendre de retard dans le déploiement d'une technologie à fort potentiel en termes d'innovations et de progrès pour nos entreprises.*
- *A la suite de la récente crise sanitaire, et à l'image de l'ensemble du secteur industriel, il faudra être attentif à ne pas être trop dépendant de technologies ou fabrications étrangères dans le domaine de la 5G.*

Le 1^{er} Collège votera l'avis

Intervention du groupe Force ouvrière (2^{ème} Collège)

Le Groupe Force Ouvrière tient à saluer le travail réalisé par la commission Enseignement supérieur du CESER PACA qui a pu émettre un avis éclairé concernant la technologie 5G dans un délai très contraint et dans des conditions difficiles liées aux exigences du confinement.

Les bouleversements majeurs ainsi que les problématiques éthiques et politiques, que vont induire la puissance décuplée des technologies de l'information et de la communication, exigent à l'évidence une approche raisonnée et pragmatique. C'est ce que fait le présent avis, tant dans ses analyses que dans ses préconisations.

En liant, à chaque étape, la nécessité du développement technologique régional avec la préoccupation d'une profitabilité sociale partagée, l'avis ne peut que convenir aux conseillers Force Ouvrière qui ont toujours fondé leurs valeurs sur une économie mise au service de l'humain.

Le groupe FO est également heureux de constater que cet avis met en avant « la question de la relocalisation des activités industrielles », évidence vitale apparue au grand jour pendant la crise, mais que nous devons marteler sans cesse à l'avenir, tant les travers du passé ne manqueront pas de ressurgir dès la crise sanitaire terminée.

À noter enfin, que la commission Enseignement supérieur a élaboré cet avis en parallèle avec le travail de la commission Solidarité du CESER, qui répondait dans le même temps à une saisine de la Région relative aux nouvelles technologies et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

L'échange régulier d'informations des deux commissions tout au long de l'élaboration des deux documents aura ainsi permis de renforcer leur pertinence et leur complémentarité.

Le groupe FO votera l'avis

Intervention des groupes CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

L'avis présenté à la commission pose globalement les problématiques liées au développement de cette technologie.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires partagent particulièrement les propositions du CESER visant à faire une priorité de la couverture de tout le territoire régional par la 4G et de lutter contre les fractures territoriales et numériques. Nous attirons également l'attention sur la nécessité, comme le stipule l'avis d'évaluer les conséquences environnementales de l'installation de la 5G et de tenir informée la population sur les risques encourus en lien avec les fréquences.

La situation d'illectronisme dont souffrent trop d'habitants de notre région doit être prise en compte dans le cadre du développement de nouvelles technologies de ce type. En effet, si on veut que les innovations technologiques en matière numérique profitent au plus grand nombre, il faut rendre chaque personne capable de les utiliser. La question de la formation à l'utilisation des outils et des nouvelles technologies doit donc être posée dans un tel avis

Enfin, nous regrettons que l'avis pose la question de la couverture territoriale en termes d'équité d'égalité. En effet, l'équité renvoie à la satisfaction des besoins des personnes variant en fonction des individus. Nous sommes donc dans une approche individuelle de la couverture des besoins. L'égalité, au contraire renvoie à la volonté d'offrir le même service à toutes les personnes où qu'elles soient et quelles qu'elles soient. Nous sommes alors dans une approche de la satisfaction de besoins collectifs. Concernant le sujet qui nous occupe, l'équipement numérique des territoires, il s'agit bien d'offrir une réponse à un besoin collectif avec un même niveau de service pour tous et partout.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

Intervention des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges soulignent la qualité de l'avis qui est soumis à la Commission permanente de Juin : le diagnostic et les enjeux démontrent en effet clairement (comme l'estiment nos collègues) que le passage à cette nouvelle technologie :

- *impose au préalable une priorité absolue pour la Région : assurer, le plus rapidement possible, une couverture totale du territoire régional, toutes technologies confondues. Nous insistons sur le fait que la persistance, quoiqu'en disent les opérateurs, de « zones blanches » ou « zones grises » est un facteur inacceptable d'inégalité territoriale et donc entre citoyens de la Région ;*

- doit conduire la Région à faire pression sur l'Etat et sur les opérateurs pour un partage des infrastructures, une mutualisation des moyens, un entretien régulier des réseaux et des outils technologiques.

Ce faisant, la collectivité régionale retrouverait dans un domaine qui n'est pas que technique et dont la gestion ne peut être laissée aux seuls opérateurs, le rôle politique qui est le sien.

La « 5G » constitue en effet un progrès technologique important et peut notamment aider à la relocalisation d'activités industrielles (en phase avec l'actualité post-crise sanitaire) auxquelles la 5G pourra apporter une réelle plus-value ; elle devrait, dans un premier temps, être réservée à certains secteurs d'activité : industries, santé, recherche et innovation.

A côté de ces aspects incontestablement positifs, les conseillers des collèges 3 & 4 sont par ailleurs très sensibles à certaines limites qui accompagnent cette évolution technologique.

Ainsi le rapport soumis à la CP ne cache pas que la prolifération de certains équipements (antennes/relais) ou l'utilisation de certaines fréquences renvoient à des questions sanitaires aujourd'hui non résolues ; en dépit des références aux études et aux travaux toujours en cours (ANSES, ANFR, CNIRP...) des incertitudes demeurent sur l'innocuité ou, au contraire, la nocivité des équipements et, surtout, des fréquences.

Et dans ces conditions, nos 3^{ème} et 4^{ème} Collèges retiendront qu'il y a lieu, en l'espèce de s'en tenir au principe de précaution.

Et c'est pourquoi, en regrettant que cet aspect « sanitaire, ne soit pas repris dans les préconisations du CESER, les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges s'abstiendront sur l'avis proposé relatif à la « 5G ».



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com